



OUI, UN AUTRE SAINT-GILLES EST POSSIBLE !

Introduction :

« *Tenir le langage de la vérité est déjà l'expression de l'optimisme* ». Une formule célèbre de Winston Churchill dont les Fédéralistes démocrates francophones font leur credo.

Les citoyens attendent des responsables politiques **qu'ils disent la vérité sur l'état du pays et de ses institutions.**

Les citoyens attendent des responsables politiques qu'ils proposent un **projet rassembleur pour sauvegarder le bien-être de la population et la qualité de vie.**

Les citoyens attendent des responsables politiques qu'ils aient pour préoccupation constante **de gérer les communes avec une haute exigence de l'éthique et de la bonne gouvernance.**

Pour les FDF, si cette volonté de responsabilité est largement partagée, **les liens entre les citoyens seront resserrés, la gestion publique améliorée, le dynamisme économique soutenu, les inégalités combattues, la justice sociale restaurée et la démocratie renforcée.**

Avoir ce sens des responsabilités, c'est aussi accroître le **civisme** et défendre la **citoyenneté** qui garantit l'égalité de traitement et qui fait respecter par chaque citoyen l'Etat de droit et les valeurs démocratiques.

Les FDF sont particulièrement respectueux de l'**interculturalisme**, c'est-à-dire l'association de toutes les populations, quelles que soient leurs origines, leurs appartenances philosophiques, religieuses ou linguistiques, à un **même projet de vie**, sans nier leurs spécificités mais sans primauté de celles-ci sur les valeurs essentielles de la société.

Face à ces défis majeurs, **les FDF misent sur les communes** car elles sont plus que jamais au cœur de l'ambition démocratique, de la citoyenneté et du vivre ensemble. Plus que tout autre pouvoir, le pouvoir communal, peut grâce à sa proximité avec les citoyens, raffermir les liens sociaux et renforcer leur adhésion à la démocratie.

Compétentes dans de nombreux domaines tels que les services à la population (acte de mariage, extrait de naissance, délivrance du permis de conduire, de la carte d'identité, etc.) ; l'enseignement par le biais des écoles communales ; la mobilité (stationnement, pistes cyclables, etc.) ; la propreté publique (nettoyage des voiries) ; la jeunesse ; la sécurité (règlement de police, service de prévention, gestion de la police locale) ; l'environnement (agenda 21 local, maison de l'énergie) ; l'urbanisme ; le sport ; l'action sociale (soins de santé, CPAS) ; l'économie et l'emploi (maison de l'emploi), **les communes constituent les**

premiers relais des préoccupations des citoyens. Plus que d'autres niveaux de pouvoirs, elles influencent directement le quotidien de chacun de ses habitants.

Pour les FDF, **les communes devront s'engager** pour la qualité et l'efficacité des services à la population, le soutien à la vie associative locale, le renforcement des solidarités sociales, la participation des citoyens à la décision politique communale, la rigueur et l'intégrité dans la gestion publique et la promotion de projets innovants pour le dynamisme de la vie communale.

Nous, FDF, portons un projet fédérateur qui allie égalité en droits et en devoirs, développement durable, émancipation économique et progrès social, autonomie, responsabilisation, solidarité avec les plus fragilisés, juste équilibre entre respect des diversités et volonté de construire une société interculturelle basée sur un socle de valeurs communes.

Le programme des FDF de Saint-Gilles est articulé autour de sept axes, cent soixante-cinq propositions et dix priorités.

- A. Une commune plus propre et plus sûre
- B. Une commune volontariste pour une meilleure mobilité
- C. Une commune exemplaire pour l'accueil, la citoyenneté, la démocratie et la bonne gouvernance
- D. Une commune ambitieuse pour son développement durable et son cadre de vie.
- E. Une commune offrant des services exemplaires pour tous ses citoyens

- E.1. L'accueil des enfants et des jeunes*
- E.2. L'instruction publique*
- E.3. L'action sociale et la santé*
- E.4. Les seniors*
- E.5. Les personnes en situation de handicap*
- E.6. Le logement*
- E.7. L'emploi et l'économie locale*
- E.8. Le sport pour tous*
- E.9. La culture*

- F. Une politique transversale de promotion de l'égalité hommes/femmes
- G. Une commune autonome et surtout économe dans la gestion des finances locales.

Les candidats FDF respecteront **la charte des engagements fondamentaux des FDF pour les élections communales d'octobre 2012**

NOTRE PROGRAMME 2013-2018

A. UNE COMMUNE PLUS PROPRE ET PLUS SÛRE

L'état de propreté de la commune est un des principaux baromètres de la qualité de la vie. Elle contribue directement au sentiment de bien-être et de sécurité des citoyens et les incite à davantage de respect de l'espace public.

Malgré les efforts entrepris, la propreté publique reste une véritable préoccupation des citoyens, la prévention et l'éducation sont nécessaires mais ne suffisent plus, l'intolérance face à la malpropreté doit être effective.

Se sentir en sécurité en ville, pouvoir s'y déplacer en toute quiétude, ne pas craindre pour sa sécurité et celle de ses enfants sont des droits fondamentaux inscrits dans le droit positif belge. Cette attente exprimée vivement par la population ne doit pas rester sans réponse. Or, les citoyens ne peuvent pas accepter l'impunité pour les actes de délinquance et d'incivilités.

Aujourd'hui, toutes les catégories de la population ressentent l'insécurité, et rares sont les citoyens qui n'ont pas eu à subir les conséquences pénibles de cette délinquance urbaine. Il faut y apporter des réponses multiples par l'éducation, l'information, la prévention, l'intégration, des politiques de proximité, l'aménagement adapté à l'espace public mais aussi et surtout par une présence humaine et policière effective.

Au niveau organisationnel, la commune de Saint-Gilles fait partie, avec les communes de Forest et Anderlecht, de la zone de police Midi. Cette zone nécessite une attention et des moyens humains particuliers compte tenu de la présence sur son vaste territoire de la prison, de la Gare du Midi...

Plus particulièrement à certains endroits du territoire de Saint-Gilles, la présence de nombreuses boîtes de nuit engendre des nuisances multiples pour les riverains. Qu'il s'agisse d'actes de vandalisme et de vols dans les véhicules, d'incivilités (bris de vitres de voitures, jets de canettes à terre, urine sur les espaces publics ou privés...). La préservation de la quiétude et du cadre de vie des riverains mérite une attention et des moyens particuliers.

Ces problèmes s'additionnent et amplifient les difficultés que connaissent toutes les zones : sac/car-jackings, cambriolages, violences urbaines et intrafamiliales, actes de vandalisme, incivilités,...

Malgré les difficultés, il ne faut pas laisser la place au fatalisme. Des solutions peuvent être apportées. À côté d'une réelle politique de prévention, il faut veiller à ce que les infractions aux lois et règlements soient réellement sanctionnées.

Au niveau de la prévention, les FDF de Saint-Gilles proposent de :

1. **Professionaliser et valoriser la fonction** des agents de prévention ;
2. **Former et recruter des agents constatateurs** afin qu'ils puissent dresser des PV pour incivilités (insultes, dépôts clandestins, déjections canines, actes de vandalisme, tags ou autres dégradations de l'espace public) ;
3. Augmenter le nombre des caméras de surveillance dans des lieux à risque dans le respect de la vie privée et en concertation avec la police et population ;
4. **Porter le montant des sanctions administratives** à 500 euros ;
5. Soutenir l'installation d'un système de télé-police pour les professions à risque (commerçants, médecins, pharmaciens etc.) ;
6. Améliorer l'éclairage public pour renforcer la convivialité et le sentiment de sécurité ;
7. Mettre en place une politique ferme de **lutte contre la malpropreté** (renforcer les équipes de propreté aux abords des écoles, des commerces et lieux publics, augmenter le nombre de poubelles dans les rues et les parcs, organiser des campagnes de sensibilisation, permettre la médiation, recourir aux amendes administratives ;
8. Organiser des **rencontres trimestrielles** police-citoyens-membres du conseil communal en concertation avec les comités de quartiers, les éducateurs de rue, les écoles, les fonctionnaires de prévention.

Au niveau de la police de proximité, nous proposons de :

9. Augmenter le nombre de patrouilles pédestres, canines et cyclistes qui répondent aux besoins de la population ;
10. Plaider pour le renforcement d'un service de police chargé de la **surveillance des transports publics** ;
11. Renforcer la qualité de l'accueil de première ligne pour les victimes ;
12. **Développer des antennes de police décentralisées** ;
13. Réduire le délai d'intervention des patrouilles de police de manière à atteindre l'objectif des deux minutes endéans la transmission de l'appel (par téléphone, par télé-police, etc.).

B. UNE COMMUNE VOLONTARISTE POUR UNE MEILLEURE MOBILITÉ

Les Saint-Gillois expriment régulièrement leur mécontentement quant au mauvais état de la voirie, au manque de ponctualité des transports en commun, à l'augmentation du trafic automobile et, plus particulièrement, à l'absence ou au manque de places de stationnement.

Aujourd'hui, pour ce qui concerne les questions de mobilité, les compétences sont partagées entre les régions et les communes. La commune a le devoir d'informer la population et de servir de relais auprès des autres niveaux de pouvoir, même si elle n'est pas directement compétente.

Les riverains doivent pouvoir émettre leur avis sur les projets envisagés et la commune doit, outre proposer des projets, les expliquer, les justifier, voire les modifier au regard des avis des riverains concernés.

Les plans communaux de mobilité et de stationnement doivent faire l'objet d'une large publicité et d'une véritable concertation avec les citoyens. Les décisions doivent être prises en tenant certes compte des expertises des techniciens mais avant tout de l'expérience et du vécu quotidien des habitants.

Quant à la question du stationnement, elle préoccupe tant les Saint-Gillois vivant au centre de la commune que ceux situés à la lisière d'autres communes et qui subissent alors les reports de charge à cause du manque de coordination des politiques de stationnement entre communes voisines.

Ces problèmes sont connus de la majorité communale. L'administration communale a instauré, en 2008, un système d'horodateurs selon lequel tout centimètre de trottoir dépend de l'un d'eux. Et cela sans tenir compte de la spécificité des différents quartiers (commerces, bureaux, quartiers résidentiels). En outre, aucune concertation avec les communes limitrophes n'a été engagée (voir les rues de Livourne, de la Bonté, Faider, Veydt et de Florence à cheval, parfois, sur trois communes).

Nous entendons favoriser une mobilité où le partage de l'espace public est équitablement distribué entre les usagers forts et les usagers faibles. Nous ne sommes pas des adeptes du tout à la voiture ou du tout au vélo. Nous sommes convaincus que les Saint-Gillois sont disposés à opter pour des alternatives à la voiture mais on ne peut contraindre, par des aménagements spécifiques de voiries, les usagers à abandonner leur voiture lorsqu'ils n'ont pas eux-mêmes opté pour ce choix ou lorsque les pouvoirs publics ne proposent pas un service de transports en commun efficace.

Enfin, il ne faut pas perdre de vue que la politique du stationnement et de la mobilité constitue un outil essentiel en matière du développement local : dynamisation des quartiers, création d'espaces de convivialité pour tous les usagers, amélioration de l'accès aux commerces.

14. **Augmenter les lieux de stationnement sécurisés** pour vélos et privilégier une zone réservée aux cyclistes lors de toute nouvelle infrastructure routière ou déjà existante ;
15. **Renforcer la sécurité des piétons** en prévoyant des traversées sécurisées, des plateaux de ralentissement aux endroits stratégiques ;
16. **Proposer un plan de stationnement simplifié** (suppression de la zone orange) : Le plan de stationnement existant ne sert pas les intérêts des habitants et des commerçants de Saint-Gilles. En effet, les problèmes de stationnement surgissent le soir après 18h00 et le plan actuel ne résout en rien cette problématique. Afin de réguler de manière plus efficace le stationnement et de simplifier les multitudes de zones existantes actuellement, nous proposons 2 zones, l'une rouge, correspondant aux noyaux commerciaux et payante jusque 22h00 et une zone verte gratuite pour les riverains, mais payante jusque 22h00

pour les personnes extérieures à Saint-Gilles. En outre, la carte riverain sera gratuite. Afin d'améliorer la rotation de la clientèle dans les noyaux commerciaux et d'éviter les abus, les rues commerçantes seront équipés d'horodateurs « nouvelle génération » qui ne délivreront qu'un seul ticket de 20 minutes, après avoir introduit son numéro de plaque d'immatriculation. En outre, les Saint-Gillois bénéficieront de carte « Visiteurs » pour les proches qu'ils leurs rendent visite. Enfin, pour lutter contre l'impunité liée aux plaques étrangères, les voitures étrangères stationnées illégalement seront évacuées afin de libérer les emplacements pour les riverains.

17. **Permettre une meilleure accessibilité pour les moins valides.** Rassembler et mettre à jour les audits d'accessibilité des bâtiments et espaces publics de la commune, proposer un plan d'aménagement pluriannuel. Prévoir pour tout nouvel aménagement de voiries des infrastructures accessibles aux personnes à mobilité réduite ;
18. Systématiser les **dérogations parallèles aux cartes de riverains** pour des médecins et autres professions paramédicales enregistrées auprès du SPF Santé Publique, pour les services d'aide à domicile ainsi que des tarifs avantageux pour les indépendants qui travaillent sur des chantiers ;
19. Réserver un espace sécurisé pour les vélos dans les nouveaux projets immobiliers ;
20. Faire respecter la zone 30 aux abords des écoles et des lieux à forte fréquentation ;
21. Inciter les citoyens à utiliser le **système de covoiturage** et proposer un portail de covoiturage sur le site internet de la commune ;
22. Veiller au strict respect des aires de stationnement réservées aux livraisons et protéger les commerçants des amendes intempestives.

C. UNE COMMUNE EXEMPLAIRE POUR L'ACCUEIL, LA CITOYENNETÉ, LA DÉMOCRATIE ET LA BONNE GOUVERNANCE

Les FDF de Saint-Gilles sont particulièrement attentifs à ce que la commune soit gérée de manière efficace dans le respect de l'équilibre budgétaire afin de garantir son retour à l'autonomie financière. Un accent particulier sera également mis sur l'amélioration de l'accueil des citoyens en élargissant les heures d'ouverture des services à la population, en garantissant leur neutralité et en améliorant la formation des agents.

Les FDF veulent une commune proche des citoyens en rendant les décisions communales publiques (par une lettre électronique par exemple) et en veillant à la transparence et à l'application stricte des critères pour l'attribution des logements publics, des emplois et des places dans les crèches et les homes dépendant de la commune.

23. Améliorer **l'efficacité de l'accueil à la commune** en formant le personnel à la diversité, gestion des conflits, connaissance de plusieurs langues, orientation vers les services appropriés) ;
24. Elargir les plages horaires des services communaux pour les personnes qui travaillent (actuellement certains services sont seulement accessibles le mardi après-midi jusqu'à 18h) ;

25. Améliorer la navigation du site web de la commune et mettre en évidence les possibilités d'effectuer les démarches administratives en ligne ;
26. Développer un **Code de la participation au plan local** ;
27. **Encourager la démocratie participative**, notamment en matière de projets d'aménagement urbain et d'amélioration du cadre de vie des citoyens, permettant aux citoyens de participer à la décision politique. Stimuler la création de Comités de quartier.
28. Renforcer la **transparence** par rapport aux décisions du collège et les ordres du jour des conseils communaux, le budget communal ; rendre accessibles les comptes-rendus endéans le mois sur le site de la commune ;
29. Créer une **cyber-lettre communale** à destination des citoyens afin d'informer les citoyens des ordres de jour et comptes-rendus des conseils communaux, des travaux prévus, enquêtes publiques, réunions de concertation, chantiers et travaux concernant leur quartier ;
30. Favoriser l'affichage public des informations communales pour être plus près des citoyens ;
31. Consacrer une transparence totale dans l'attribution des subsides communaux aux associations ; **soutenir le tissu associatif et renforcer la cohésion sociale** ;
32. **Evaluer régulièrement** le travail de la majorité et présenter le bilan de la majorité au conseil communal et à la population ;
33. Garantir la neutralité des services publics en veillant à ce que les personnes assumant une mission de service public ne puissent, dans l'exercice de leurs fonctions, **affirmer aucune appartenance religieuse, philosophique ou politique ou porter des signes convictionnels** ; le représentant de l'autorité publique est en effet tenu à un strict devoir de réserve et ne peut, de manière directe ou indirecte, par quelque comportement, propos ou manière d'agir, exprimer ses préférences philosophiques, religieuses ou politiques ;
34. Mettre en place un **guichet d'accueil des primo-arrivants** et organiser avec le soutien des communautés française et flamande des **parcours de citoyenneté individuels** en priorité pour les primo-arrivants basés sur l'apprentissage d'une des langues nationales, des modules de citoyenneté, la vérification des compétences professionnelles, l'orientation et l'insertion socioprofessionnelle ;
35. Rendre transparents **les critères d'attribution** des logements publics, des emplois, des places dans les crèches et dans les homes ainsi que veiller à leur application ;
36. Un pas a été franchi pour faire participer les citoyens aux séances du Conseil communal par l'existence du droit d'interpellation. Au FDF, nous souhaiterions également **élargir ce droit aux associations** ;
37. Une commune ouverte sur le monde, active dans la solidarité internationale et les relations Nord/Sud et Est/Ouest.

D. UNE COMMUNE AMBITIEUSE POUR SON DÉVELOPPEMENT DURABLE ET SON CADRE DE VIE

Le cadre de vie et le développement durable constituent un enjeu important pour la population. Le FDF en a donc fait l'une de ses priorités.

Notre objectif : appliquer des mesures concrètes pour améliorer le cadre de vie des Saint-Gillois ; inscrire dans la politique communale les objectifs du développement durable fixés par les instances internationales et européennes et le plan fédéral de développement durable ; réduire drastiquement la consommation des ressources énergétiques ; protéger et valoriser le patrimoine communal, naturel ou immobilier ; réaménager l'espace public de manière esthétique et durable ; exiger l'efficacité de la propreté publique et renforcer le rôle des communes, un partage bien pensé de l'espace public ; introduire des poubelles de tri sélectif souterrain ; créer une déchetterie communale sont autant d'objectifs que nous entendons mener à bien.

Pour ce qui concerne le développement durable

38. Evaluer la réalisation de l'**agenda 21 local** (la mise sur pied d'un programme d'actions pour promouvoir le développement durable) ;
39. Introduire des **poubelles de tri sélectif** sur la voirie, augmenter leur nombre et veiller à ce qu'elles soient régulièrement vidées, privilégier les bulles à verre enfouies sous terre ;
40. Veiller à ce que les bâtiments publics respectent le tri sélectif et installer, en collaboration avec Bruxelles-Propreté, des poubelles pour canettes à proximité des écoles ;
41. Encourager le **secteur Horeca** à faire un tri de déchets compostables et organiser leur collecte ;
42. Favoriser les **primes énergies locales** permettant des économies (dispositifs de compostage individuels ou de quartiers, toitures vertes, récolte des eaux de pluie pour alimenter les citernes privées pouvant ainsi alimenter les machines à laver, WC et permettre l'arrosage des jardins ; inciter la création de toitures vertes par l'instauration d'une prime communale et encourager les façades vertes ;
43. Promouvoir les **investissements économiseurs d'énergie dans tous les bâtiments publics communaux**, crèches et écoles, etc.;
44. Favoriser le standard passif pour les constructions de logements publics communaux et le standard basse énergie pour les rénovations.

Pour ce qui concerne la gestion de l'espace public

45. Limiter les **ouvertures intempestives et répétées** des voiries et trottoirs par les différents impétrants (ex : Sibelga, Hydrobru, Belgacom,...) et renforcer la coordination des chantiers ;
46. Désigner un « **gestionnaire de l'espace public** », médiateur entre les citoyens et les différents intervenants dans l'espace public afin de pouvoir contrôler la remise en état des voiries et trottoirs qui auront fait l'objet d'interventions. Tout chantier devra être signalé aux riverains en mentionnant le commencement, la fin et le responsable;
47. Développer les initiatives locales de **rénovation** et d'**embellissement** des lieux publics (expositions d'œuvres d'art temporaires ou permanentes d'artistes

- saint-gillois dans l'espace public) **mais aussi privés** (embellissement de façades) ;
48. Susciter des initiatives vertes (donation de plantes, conseils de professionnels), potagers communautaires, opérations devantures végétales et fleuries ;
 49. **Intensifier** la rénovation des espaces publics ;
 50. **Un plan de lutte contre la malpropreté publique** (renforcement des équipes de propreté, campagnes de sensibilisation, médiation, administratives, augmentation du nombre de poubelles dans les rues et les parcs, sanction juste et proportionnée ;
 51. Réaliser un **plan Lumière durable** qui mette en valeur le patrimoine communal et participe à la création d'un sentiment de sécurité en soirée tout en diminuant globalement la consommation d'énergie ;
 52. Mettre en place des **urinoirs, toilettes et fontaines publics d'eau potable** et les maintenir propres ;
 53. Ouvrir une **déchetterie** communale efficace;
 54. Lutter contre les **immeubles à l'abandon** via une taxation dissuasive, si nécessaire une expropriation.

E. UNE COMMUNE OFFRANT DES SERVICES EXEMPLAIRES POUR TOUS SES CITOYENS

Chaque enfant, chaque citoyen est en droit d'attendre de sa commune des services communaux de qualité. Aussi, la liste des points à améliorer dans notre commune est longue !

Augmenter le bien-être des citoyens, renforcer la solidarité interpersonnelle et l'action sociale pour tous les âges de la vie, améliorer la qualité de l'enseignement, garantir un logement décent, favoriser l'esprit d'entreprise, dynamiser l'économie locale. Voilà quelques-unes des priorités que les FDF veulent défendre au Conseil communal pour améliorer votre qualité de vie et votre bien-être.

E.1. L'ACCUEIL DES ENFANTS ET DES JEUNES

55. **Réaliser un audit** sur les besoins en matière de places d'accueil ;
56. **Une place d'accueil de qualité pour chaque enfant** : intensifier la création de crèches communales, **encourager la création de structures privées et de crèches**, stimuler et soutenir la création de structures d'accueil adaptées aux besoins réels des parents : flexibilité des horaires, crèches de nuit, de week-end pour les parents qui suivent une formation ou postulent pour un emploi ; favoriser l'intégration pour les enfants atteints d'un handicap, encourager les formules de gardiennes d'enfants à domicile, favoriser l'implantation de crèches sur le lieu de travail ;
57. Soutenir l'assouplissement des conditions d'agrément pour l'accueil de la petite enfance en permettant plus de gardiennes privées ;
58. Une meilleure coordination et transparence des inscriptions dans les crèches communales ;

59. Augmenter le nombre de **plaines de jeux et équipements sportifs** de proximité pour les jeunes, en assurer l'entretien, la propreté, la sécurité et la surveillance ;
60. Briser l'isolement des familles monoparentales en créant des **espaces de rencontre et de parole** ;
61. Veiller à éviter toute discrimination fondée notamment sur l'appartenance linguistique des parents.

E.2. L'INSTRUCTION PUBLIQUE

62. Créer de nouvelles classes dans l'enseignement communal ;
63. **Favoriser l'apprentissage des langues**, évaluer le projet d'école en immersion et favoriser l'extension si l'évaluation est positive ;
64. Intensifier la lutte contre **l'échec et le décrochage scolaire** (remédiation, écoles de devoirs, formation de base pour les bénévoles) ;
65. Sensibiliser les enseignants à une **détection précoce des troubles de l'apprentissage** (dyslexie, dysorthographe, dyspraxie, dysphasie, etc.) et des enfants à haut potentiel ;
66. Valoriser financièrement les enseignants qui suivent des formations continuées ;
67. Veiller à organiser au sein de leurs écoles un système de tutorat par des enseignants plus expérimentés, pour soutenir les jeunes enseignants et éviter qu'ils ne quittent l'enseignement ;
68. **Ouvrir l'école en dehors des horaires scolaires** afin que les jeunes, les acteurs culturels, éducatifs, sociaux et sportifs puissent faire usage des bâtiments et équipements des écoles (gymnases, cours de récréation, classes) tout en veillant à assurer la sécurité et la surveillance ;
69. Ouvrir davantage les académies d'art à toute la population en offrant par exemple la possibilité d'organiser des mini-stages durant les congés scolaires à des prix abordables et des séances d'information ;
70. Là où il y a une demande des habitants, réserver des rues aux jeux ;
71. Intensifier les activités culturelles et sportives durant le temps scolaire, ainsi qu'en extrascolaire ;
72. Encourager chaque année le développement de projets autour d'un thème spécifique autour de la **démocratie (visites des institutions), de la citoyenneté, de la vie en société ...** ;
73. Développer les **cantines durables** en promouvant une alimentation équilibrée, des fruits et légumes de saison, des produits bio, des formations au personnel de cuisine, l'utilisation de produits d'entretien respectueux de l'environnement ;
74. Mettre sur pied le **remplacement des collations** par une distribution de potage ou de collation saine (maternelles et primaires) et systématiquement intégrer dans les cahiers de charges les exigences du P.O. à cet égard ;
75. Inscrire l'école dans des actions spécifiques de sensibilisation relatives aux **économies d'énergie et au tri des déchets** ;
76. **Soutenir une politique de prévention en matière d'addiction au tabac, à l'alcool, aux drogues et à toutes les formes d'addiction** ;

77. Créer des projets tels que **gestion d'un jardin d'école**, potagers, vergers, ... pour les élèves ;
78. Accueillir, encadrer et accompagner les **élèves primo-arrivants** dans les meilleures conditions ;
79. **Encourager le volontariat** dans les écoles (ex : aide à la bibliothèque ou dans les écoles de devoirs) par l'octroi d'une indemnisation financière plafonnée ou d'une intervention sous la forme d'indemnités de déplacement ;
80. **Soulager les directions d'écoles** des tâches administratives afin qu'elles puissent se consacrer à la gestion pédagogique ;
81. Mettre en place des **classes « parents »** leur permettant de suivre des formations en lien avec le programme scolaire ;
82. Inciter les enseignants à suivre **des formations** liées à la diversité culturelle, religieuse, philosophique, de genre, d'orientation sexuelle et à la lutte contre toutes les formes de discriminations ;
83. Valoriser les **filières techniques et professionnelles** de l'enseignement secondaire et organiser des campagnes d'information sur les métiers en pénurie ;
84. Encourager et soutenir les projets d'associations de parents dans les écoles.

E.3. ACTION SOCIALE ET SANTE

85. A l'image de la banque du temps, **soutenir et encourager les systèmes d'échanges de services locaux**. Ces échanges relèvent évidemment tous du service non marchand (baby-sitting, mamy-sitting, accompagnement d'enfants à l'école, lecture aux malvoyants, aide à la rédaction de courrier, etc.) ;
86. Soutenir les revendications légitimes des CPAS visant à ce que l'Etat fédéral augmente progressivement les taux de remboursement des revenus d'intégration et des aides sociales équivalentes jusqu'à en assurer le remboursement intégral. L'augmentation du nombre d'allocataires étant due en grande partie aux politiques fédérales (exclusion du chômage et régularisation des sans-papiers), ce dernier doit venir en aide aux CPAS. Les CPAS pourront ainsi consacrer ces moyens supplémentaires au soutien et à l'accompagnement des personnes les plus démunies ;
87. Développer les **services de proximité** (aide à domicile, garde à domicile, aide à l'écriture) ;
88. Informer la population sur toutes les formes d'accès aux soins de santé : médicaments génériques, maisons médicales ; développer le **concept du bus Info-Santé**, un dispositif mobile de santé dédié à la sensibilisation et la prévention des habitants de la commune
89. Relayer efficacement les **actions de prévention et de sensibilisation** par la coordination sociale sur des thèmes tels que l'alcoolisme, le tabagisme, la drogue, le sida menées notamment par la Communauté française ;

E.4. LES AIDES AUX SENIORS

90. Veiller à ce que tous les seniors de la commune soient **dûment informés** de tous les services qui leur sont destinés. Par exemple en instaurant un **numéro vert** à

- leur intention, en organisant régulièrement un salon d'information avec les opérateurs locaux qui leur proposent des services ou activités de loisirs ;
91. Encourager les **rencontres intergénérationnelles**, les restaurants sociaux, les courses collectives, l'accueil des personnes âgées dans les associations socioculturelles et la vie locale ; l'organisation de loisirs adaptés comme la gymnastique douce, la formation aux nouvelles techniques de communication comme Internet ;
 92. Lutter contre la maltraitance des personnes âgées ;
 93. Réaliser un **audit des besoins** en matière d'accueil des personnes âgées ;
 94. Sensibiliser à la prise en compte de la dimension interculturelle dans le vieillissement des personnes âgées ;
 95. **Développer des programmes de logements alternatifs** (ex : les logements intergénérationnels, logements kangourou, les logements communautaires et appartements supervisés, ...). En outre, il faudrait créer au sein de ces logements, un service ou un espace qui soit accessible à tous les habitants. Par exemple : une buanderie commune, une salle de repas communautaire, etc.;
 96. Développer des **centres de jour** pour briser l'isolement des personnes âgées ;
 97. Favoriser le **maintien à domicile** en améliorant l'offre de services d'aide à domicile, de transport, de support aux seniors pour l'adaptation de leur logement en vue de travaux maintenant leur autonomie.

E.5. LES AIDES AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

98. Favoriser les lieux de **rencontres pour les personnes dépendantes** ou semi-dépendantes et pour leurs proches (ex : salon de thé Alzheimer, café Alzheimer) ;
99. Prendre des mesures poussant à l'**autonomie des personnes en situation de handicap**, notamment en soutenant les initiatives locales de création de logements inclusifs visant à l'apprentissage de l'autonomie par un accompagnement personnalisé par des associations locales ;
100. Prévoir dans les **logements publics**, des logements adaptés ou adaptables pour personnes en situation de handicap ;
101. Créer ou renforcer des projets dans les écoles et crèches communales afin de favoriser l'**inclusion des enfants** en situation de handicap dans notre société, permettant du même coup de confronter nos enfants à la différence et à la tolérance ;
102. Assurer un **suivi adapté** des personnes en situation de handicap dans la recherche d'un emploi.

E.6. LE LOGEMENT

103. Développer, soutenir et stimuler la création de logements alternatifs (communautaires, intergénérationnels, kangourou, etc.). Prévoir des logements réservés à des **familles monoparentales** avec des parties communautaires (par exemple : des jardins, des salles de repas communautaires et des machines à laver en commun) ;

104. Veiller à la rénovation et la **sécurisation** régulière des immeubles de logements sociaux, **la préservation d'un environnement de qualité** aux abords de ceux-ci, la médiation entre locataires et le respect des droits et devoirs ;
105. **Redynamiser l'AIS** (agence immobilière sociale) via l'organisation d'un audit et **encourager les propriétaires** à passer par les agences immobilières sociales pour la gestion de leurs biens mis en location moyennant un loyer encadré et une protection tant pour le propriétaire que pour le locataire ;
106. **Combattre les immeubles inoccupés et/ou à l'abandon**, notamment par la mise en place de règlements-taxes communaux et au besoin exproprier les propriétaires ;
107. **Accompagner les sans-abri**, avec une priorité absolue sur l'insertion par un logement décent à partir duquel les personnes peuvent se reconstruire. Mise en place des facilités (eau potable, douches, etc.) ;
108. Veiller à ce que la réserve foncière de la prison de Saint-Gilles soit utilisée pour des projets mixtes avec logements, infrastructures sportives et d'accueil de la petite enfance ;
109. Veiller dans les nouveaux projets de construction à réserver des logements pour **familles nombreuses** (3-4 chambres), de transit pour femmes victimes de violences et inclusif pour personnes en situation de handicap ;
110. Lutter contre les **logements insalubres, les marchands de sommeil** ;
111. Soutenir la création de kots étudiants ;
112. Création d'un **guichet logement** qui permettra aux citoyens de se renseigner en un seul lieu sur les offres de logements publics communaux, les primes, les conseils. Ce guichet logement donnera une information précise et rapide en matière de logements afin que le citoyen ne se perde pas dans des méandres administratifs ;

E.7. EMPLOI ET ECONOMIE LOCALE

113. A côté des Bourses de l'Emploi, **création de Bourses du job étudiant local**, et du **stage en entreprise** afin de permettre aux jeunes de multiplier les expériences de travail et aux entreprises de s'impliquer socialement dans la commune en offrant des stages rémunérés ou non ;
114. Organiser des campagnes d'information et de **promotion des métiers en pénurie** ;
115. Développer et soutenir **un guichet d'économie locale** qui accompagnerait individuellement les entrepreneurs locaux qui débutent en leur proposant une série de services (ex : conseil juridique, réalisation d'un plan financier, recherche de financement, mise à disposition de locaux à loyers modérés, etc.) ;
116. **Lutter de manière efficace contre toutes les discriminations à l'embauche** en détectant les problèmes, en conseillant les victimes et en sensibilisant les employeurs concernés ;
117. **Exploiter davantage les nouveaux gisements d'emplois** en soutenant la création d'emplois de proximité dans des domaines variés, en fonction des besoins de la population locale : par exemple, dans des domaines tels que l'entretien des espaces verts, la sécurité ou encore les services aux commerçants locaux ;

118. **Stimuler l'esprit d'entreprise** en encourageant par exemple les groupements d'employeurs locaux ou en menant des actions spécifiques pour soutenir l'esprit d'entreprise;
119. **Protéger les petits commerces et promouvoir l'économie locale**
- **sur le plan de la propreté** (organiser des nettoyages réguliers notamment après les manifestations ; prévoir un nombre suffisant de poubelles et les vider régulièrement) ;
 - **sur le plan de la sécurité** (maintenir les trottoirs en bon état afin d'éviter les accidents ; renforcer la présence de policiers en uniforme ; développement du système de télé-police) ;
 - **sur le plan de l'éclairage public** (établir un plan lumière dans le souci de convivialité et de renforcement du sentiment de sécurité ; inciter les commerçants à éclairer leur vitrine le soir et à choisir des volets ajourés qui laissent passer la lumière et évitent les tags) ;
 - **sur le plan du mobilier urbain** (maintenir le mobilier urbain propre et en bon état de fonctionnement) ;
 - **sur le plan de l'immobilier commercial** (repérer les immeubles inoccupés en mauvais état et inciter les propriétaires à envisager une affectation ; inciter l'utilisation des vitrines vides pour valoriser l'esthétique du quartier et son animation ; encourager la rénovation de façades groupées).
120. **Mener une politique fiscale adaptée** aux entreprises et aux petits commerces :
- Prévenir les entreprises suffisamment à temps lors de la mise en place d'une nouvelle taxe ;
 - Organiser régulièrement des concertations à cet égard ;

E.8. LE SPORT POUR TOUS

121. **Instaurer la gratuité d'accès** aux salles publiques sportives pour les équipes de jeunes de moins de 18 ans et pour les mouvements de jeunesse, associations locales, etc.... Cette accessibilité financière pourra être accrue via des partenariats publics avec les clubs sportifs ;
122. **Inviter les écoles** à mettre à disposition leurs infrastructures sportives en dehors des périodes scolaires ;
123. Organiser des activités sportives à l'attention **des seniors et des personnes en situation de handicap** ;
124. Prévoir la distribution selon les moyens budgétaires disponibles des **chèques sport communaux** à destination des publics les plus précarisés ;
125. Elargir les **heures d'ouvertures** de la piscine communale (dimanche) ;
126. Développer la compétition interscolaire ou parascolaire (championnats inter-écoles, cross inter-écoles, olympiades du sport...) ;
127. Développer les infrastructures sportives de rue ;
128. Soutenir et promouvoir le **sport au féminin** et des cours de self-défense ;
129. Saint-Gilles est propriétaire de plusieurs infrastructures sportives, certaines sont délocalisées à Lennik (complexe sportif avec plusieurs terrains de football, terrain de tennis, plaine de jeux, ...) ou à Uccle (terrain de football). Elles sont

méconnues et peu ou pas utilisées par les Saint-Gillois. Permettre aux jeunes de jouir de ces **infrastructures sportives** et organiser le **déplacement**.

E.9. LA CULTURE

130. Soutenir l'octroi de **chèque culture** en faveur des populations socialement défavorisées ;
131. Mettre sur pied un « **système de bibliothèque à domicile** » afin que les personnes âgées ou à mobilité réduite puissent obtenir les livres de leur choix à domicile ;
132. Encourager l'expression artistique à l'école, dans les espaces publics, pour inciter à la découverte artistique ;
133. Mettre sur pied des **activités culturelles spécifiques pour les adolescents** (séances de cinéma, journées dans des parcs d'attraction...) et leur proposer des perspectives nouvelles à travers la culture et les arts ;
134. Soutenir l'action des académies en **investissant dans l'équipement**, en facilitant leur accès par des mesures sociales ;
135. Développer dans les activités des centres culturels une programmation spécifique destinée aux enfants et prévoir des créneaux horaires qui correspondent à leur temps libre ;
136. Organiser un **concours Total Respect**. Il s'agit d'un **tremplin artistique** en direction de la jeunesse afin que cette dernière se penche sur la notion de Respect (violences faites aux femmes, sexisme, misogynie, homophobie, racisme, exclusion sociale et discriminations, mixité, laïcité, égalité en droits et devoirs des individus, quels que soient leur sexe, leur couleur, leur origine, leur croyance). L'objectif est de **stimuler et valoriser la créativité** que les jeunes portent et de les engager dans une action citoyenne.
137. Augmenter le nombre de locaux pour la vie associative en ouvrant **les écoles en soirées et le week-end** ;
138. Défendre ardemment l'expression en langue française par **des concours de poésie, d'orthographe...** ;
139. Encourager et encadrer des **espaces publics dédiés aux graffitis et tags**, organiser des concours ;
140. Permettre **l'expression de toutes les formes artistiques de créations** (arts de la rue, arts urbains, etc.) ;
141. Dans les parcours d'artistes, intégrer un volet « **Les jeunes s'emmêlent les pinceaux** » ;
142. Organiser des événements culturels mettant en valeur **les artistes de différentes communautés, stimuler la vie associative** en établissant des passerelles entre les initiatives émanant du secteur associatif et celles émanant des pouvoirs publics ; en faisant la promotion des différentes communautés culturelles de la commune par tous ses habitants, indépendamment de leur origine et dans un esprit de respect mutuel ;
143. Réaliser un inventaire des infrastructures et lieux culturels disponibles, assurer **la transparence** dans les critères de mise à disposition des salles publiques ;
144. Soutenir les ateliers collectifs d'artistes, la création artistique dans les associations d'éducation permanente ; soutenir et promouvoir les artistes et artisans locaux ;

- 145. Créer une **maison de la Francophonie à Saint-Gilles** ; un lieu de rencontres, d'échanges, de valorisation de la langue française, d'échanges culturels avec les pays francophones ;
- 146. Créer un **Conseil culturel et un comité de coordination** réunissant services de la commune à vocation culturelle et pédagogique, associations, artistes ; etc. Initier une expérience pilote d'un budget participatif impliquant les artistes.

F. UNE POLITIQUE TRANSVERSALE DE PROMOTION DE L'ÉGALITÉ HOMMES/FEMMES

Les communes constituent le niveau le plus proche des citoyens. Les femmes constituent plus de la moitié des habitants des communes et sont les premières utilisatrices des services communaux.

A ce titre, la commune est sans doute le lieu où il y a lieu d'agir le plus concrètement possible en matière d'égalité entre les hommes et les femmes.

- 147. Plaider auprès de la Région pour prendre en compte **les violences conjugales** dans les mécanismes d'attribution des logements sociaux notamment via l'instauration de points de priorités dans le cadre de l'attribution de logement social ; étendre le dispositif de l'ADIL aux usagers des maisons d'accueil et des logements de transit ;
- 148. Créer et augmenter les **logements d'urgence et de transit** et veiller au suivi **post-hébergement** ; soutenir les projets alternatifs de logements comme c'est le cas dans certaines maisons d'accueil dans le cadre de leur agrément, comme des projets d'appartements supervisés ; développer des logements de transit, des habitats solidaires ou communautaires pour répondre au problème d'engorgement que rencontrent nos maisons d'accueil à Bruxelles ;
- 149. **Sensibiliser et intensifier** la lutte contre les mariages forcés et les mutilations génitales féminines ;
- 150. **Intensifier et soutenir** la création de crèches et de haltes-garderies ; Sensibiliser, éduquer, informer, permettre à tous les jeunes dans les **établissements scolaires** de bénéficier **d'animations à la vie éducative, relationnelle, affective et sexuelle** ; sensibiliser **partout où la société renforce les stéréotypes de genre** (dans les formations, dans l'enseignement, les entreprises publiques et privées, les associations, maisons de quartiers, organisations de jeunesse) ;

151. Veiller à ce que la police dispose de structures d'accueil avec du **personnel formé** à cette problématique et développer des plates-formes d'échanges entre les personnes (aides familiales, enseignants, assistants sociaux ...) en contact avec les violences intrafamiliales ;
152. Veiller à rendre les espaces publics saint-gillois plus **égalitaires** dans leur accès, leur aménagement, leur perception ; se référer à **l'expertise des associations** et leurs expériences en matière de mobilité (constats, avis, propositions, marches exploratoires, etc.) ;
153. **Sécuriser** les voiries communales, les parcs ainsi que les abords des transports publics (éclairage, patrouilles de police, etc.) ; Lutter contre les conduites sexistes, **les incivilités** (injures, insultes) faites aux femmes ;
154. Encourager les femmes à prendre des **cours d'auto-défense verbale et physique** ;
155. Lutter contre toute forme de **proxénétisme** et éviter de **banaliser** et de légitimer la prostitution par son organisation (notamment la création d'eros centers) ;
156. Combattre tous les **stéréotypes de genre** à tous les niveaux (formation des enseignants, matériel pédagogique, accès égalitaire aux filières qualifiantes, éducation à la citoyenneté et au respect de l'autre, etc.) ; soutenir **l'entreprenariat féminin**.
157. Favoriser la création **d'Espace Rencontre** entre les familles victimes de violences conjugales et permettre un travail avec les auteurs d'actes de violences ;
158. Lancer des **campagnes d'information et de sensibilisation, qui sortent des clichés de la femme victime**, donnent des images positives de la femme et contiennent un message fort et clair et ciblent également les auteurs de violences pour faire changer la honte de camp ;
159. Veiller à élaborer un **budget communal sensible au genre** et analyser les politiques en fonction de leur impact sur le genre en terme de discriminations ;
160. Une attention particulière aux **femmes issues de l'immigration** en veillant à développer des projets d'insertion sociale et professionnelle, de création de liens sociaux et d'accompagnement ;
161. Créer un **Conseil consultatif pour l'Egalité entre les Femmes et les Hommes** chargé d'initiative ou à la demande du Conseil communal ou du Collège, d'émettre des avis, de faire des propositions et recommandations sur lesquelles les autorités communales peuvent s'appuyer et avancer.

G. UNE COMMUNE AUTONOME ET SURTOUT ECONOMOME DANS LA GESTION DES FINANCES LOCALES.

Les communes sont touchées par la crise financière et les habitants risquent de voir leurs impôts augmenter si les élus ne font pas preuve de vigilance et de rigueur en matière financière.

Des finances communales saines et bien gérées permettront **de garantir l'autonomie communale**, chère aux FDF et d'éviter toutes dépenses superflues. C'est pourquoi, les FDF plaident pour l'élaboration de **plans stratégiques de dépenses à long terme**

au début de chaque mandature. Le but étant de maintenir un niveau d'investissement suffisant pour répondre aux besoins des habitants de la commune.

De plus, la comptabilité des villes et communes doit être conforme aux nouvelles **méthodes de rapportage européennes** pour pouvoir rendre des rapports transparents et fiables à l'autorité fédérale.

Objectifs :

- **Maintenir l'autonomie communale ;**
- Maintenir un taux d'imposition modéré par une gestion saine ;
- **Pratiquer une fiscalité juste et équitable.** Par exemple : autoriser les communes à lever une taxe d'habitation à charge des habitants qui ne payent aucune taxe communale telle que le précompte immobilier, les additionnels à l'IPP, la taxe seconde résidence ;
- **Supprimer les taxes qui coûtent trop** en frais de perception et ne rapportent que de faibles recettes ;
- **Viser l'harmonisation de la taxation indirecte.** Par exemple : objectiver et harmoniser le coût de la délivrance des documents administratifs ;
- **Poursuivre des politiques d'investissements** tout en veillant à ne pas endetter les communes au-delà de leurs capacités financières ;
- **Encourager par une fiscalité adaptée** la rénovation urbaine et la construction ou l'aménagement de logements ;
- Développer une fiscalité qui ne **constitue pas un frein trop important au développement économique et/ou à l'emploi.**

En matière de dépenses:

162. **Favoriser les achats groupés entre communes pour développer des économies d'échelle** (ex : achat de matériel roulant et de fournitures). D'autres exemples pourraient être énoncés tels que la gestion des dettes et des emprunts sur les marchés financiers pour financer les investissements. Les économies d'échelle sont très importantes lorsqu'on atteint une taille critique sur les marchés financiers. Le citoyen doit payer le moins d'impôts possible et pour ce faire, tout mécanisme de coopération de gestion entre communes doit être encouragé ;
163. **Partager l'investissement entre communes de certaines infrastructures** (exemple : les piscines communales, déchetteries communales, les biens servant aux classes de neige ou aux classes vertes). Ces investissements devraient faire l'objet dans les petites et moyennes communes de concertations, voire d'intercommunalisations, voire de privatisation ou de partenariats avec le secteur privé ;
164. **Harmoniser et objectiver le coût de la délivrance des documents administratifs ;**
165. **Veiller à l'équilibre financier de la Commune** afin de garantir, à brève échéance, le retour à l'autonomie de la gestion communale.